



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
NOUVELLE-AQUITAINE

Communiqué de presse
Jeudi 25 février 2021

Signature d'une convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat le jeudi 4 mars
**Des efforts conjugués pour soutenir les entreprises artisanales et
accompagner la relance**

Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Jean-Pierre Gros**, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Nouvelle-Aquitaine, **signeront une convention cadre de partenariat sur deux ans (2021-2022) pour améliorer l'accompagnement des entreprises artisanales, le jeudi 4 mars à 11h00 à l'Hôtel de Région à Bordeaux (14 rue François de Sourdis - Salle plénière).**

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Nouvelle-Aquitaine partagent l'ambition d'**accompagner les entreprises artisanales du territoire¹ tout au long de leur cycle de vie** quelle que soit leur taille sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Le parcours d'accompagnement porte tant sur la **gestion financière** que sur le **développement commercial**, la **transformation numérique** ou encore la **transition écologique et énergétique**.

Avec plus de **2,6 millions d'euros** alloués par la Région Nouvelle-Aquitaine, **la CMA constitue un partenaire économique majeur pour accompagner les TPE et PME artisanales et favoriser la création et la reprise d'entreprises** par les demandeurs d'emploi. **De 2017 à 2020, près de 10 000 entreprises artisanales de Nouvelle-Aquitaine** (soit environ 2 500 par an) **ont ainsi bénéficié d'un accompagnement en développement ou en transmission co-financé** dans le cadre des partenariats de développement économique établis entre la CMA et la Région. Ces accompagnements permettent également d'**améliorer l'accès des entreprises artisanales aux aides proposées par le Conseil régional**, notamment celles figurant au règlement d'intervention en faveur de l'économie territoriale.

Dans le contexte actuel, les partenariats permettant une information et un conseil au plus près du terrain, ainsi que la massification des dispositifs d'accompagnement des entreprises **doivent être renforcés pour tendre vers la relance et le rebond de l'économie**. La convention établie entre la Région et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat permettra précisément de **garantir une action régionale de proximité, plus lisible et transversale**, grâce aux 39 points de contact de la CMA présents sur le territoire (antennes et CFA compris) capables de déployer au plus près des entreprises les dispositifs économiques pilotés par la Région, et de **constituer un observatoire des attentes et des comportements des TPE/PME, afin d'évaluer les actions menées, de détecter plus vite les besoins des entreprises** et des territoires et d'ainsi **adapter les politiques publiques**.

*Pour des questions logistiques, merci de bien vouloir confirmer votre présence.
Cette séquence peut également être suivie en visio-conférence. Les journalistes intéressés
doivent demander les codes de connexion auprès des services presse.*

Contacts presse

Région Nouvelle-Aquitaine : Rachid Belhadj / 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr
Chambre de métiers et de l'artisanat: Ludovic Groult / 06 81 31 67 73 / l.groult@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

¹ L'artisanat en Nouvelle-Aquitaine compte plus de **165 000 entreprises** et **220 000 salariés**.